



Certificat des personnes de référence pour la démence – AUTOMNE 2020

GROUPE 2

Programme de 10 journées (60 heures) sous la supervision scientifique de Valentine Charlot et Caroline Guffens, reconnu par la Ministre de la Santé pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2021.

Programme et horaire

J1 : 11/9 vendredi	9h30 à 11h	Présentation des participants, du programme, des visites et de la certification.	Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir, co-directrice
	11h15 à 12h30	Le contexte sociétal et la vision du vieillissement	Coline Crutzen, Unité de Psychologie de la Sénescence, Faculté de psychologie de d'ULG
	13h30 à 16h30	Les conséquences de ces visions sur notre accompagnement Balises pour une éthique de l'accompagnement : éthique, valeurs, bientraitance	Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir, co-directrice
J2 : 15/9 mardi	9h30 à 12h30	Le cadre légal de l'hébergement des personnes âgées : normes de base et panel de l'offre de lieux de vie pour les personnes au vieillissement cognitif difficile	Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir, co-directrice
	13h30 à 14h30	Les missions de la personne de référence pour la démence	
	14h45 à 16h30	Le travail en interdisciplinarité, la place du référent au sein de l'équipe et les outils de cohésion	
J3 : 24/9 jeudi	9h30 à 16h30	Comprendre le vieillissement cognitif difficile, capacités et difficultés, adapter l'accompagnement	Maud Lastelle, Psychologue, collaboratrice du Bien Vieillir
J4 : 29/09 mardi	9h30 à 16h30	Les expressions comportementales présentes dans le vieillissement cognitif difficile : mieux les comprendre - Travail avec une méthode de réflexion en équipe	Maud Lastelle, Psychologue, collaboratrice du Bien Vieillir
J5 : 15/10 jeudi	9h30 à 12h30	Les droits des personnes âgées : loi sur les droits des patients - Protection de la personne vulnérable.	Marie Liefbrig, Juriste chez Droits Quotidiens
	13h30 à 16h30	Seminaire de travail sur base de la méthode de résolution de problèmes DECODE	Valentine Charlot, Docteur en Psychologie au Bien Vieillir, co-directrice.



J6 : 27/10 mardi	9h30 à 12h30	S'occuper au quotidien	Catherine Hanoteau, neuropsychologue, collaboratrice du Bien Vieillir
	13h30 à 16h30	Communiquer avec des personnes au vieillessement cognitif difficile	
J7 : 30/10 vendredi	9h30 à 12h30	Médication et hospitalisation dans le cadre d'un vieillissement cognitif difficile.	Mike Schuerch, psychogériatre au PERI à Liège
	13h30 à 16h30	Le travail en réseau pour la personne de référence pour la démence Témoignage d'une personne de référence pour la démence	D Dacht
J8: 19/11 jeudi	9h30 à 12h30	Comprendre le vécu des proches et y répondre en tant que personne de référence pour la démence	Valentine Charlot, Docteur en Psychologie au Bien Vieillir, co-directrice.
	13h30 à 14h30	La capacité décisionnelle chez la personne au vieillessement cognitif difficile	Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir, co-directrice
	14h45 à 16h30	L'entrée en maison de repos et ses enjeux – le défi de l'adaptation + application des notions juridiques vues au cours	Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir, co-directrice
J9 : 03/12 jeudi	9h30 à 12h30	La contention : objectifs, cadre d'usage, effets secondaires, alternatives	Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir, co-directrice
	13h30 à 15h	Séminaire suite aux immersions – quels enseignements pour la fonction de réfèrent ?	Et Valentine Charlot, Docteur en Psychologie au Bien Vieillir, co-directrice.
	15h15 à 16h30	Analyse des cantous : points forts et pierres d'achoppement	
J10 : 10/12 Jeudi	9h30 à 12h30	Construire un plan d'action ; endosser son rôle de personne de référence.	Christophe Créviaux, maître de conférence en GRH
	13h30 à 16h	Communiquer avec assertivité et être porteur de changement	Christophe Créviaux, maître de conférence en GRH
	16h à 16h30	Clôture et évaluation du module.	Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir



CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT EN VIEILLISSEMENT
L'AUTONOMIE VRAIMENT !

21/12/2020	Horaire individuel à déterminer	Journée d'examen	Valentine Charlot, Docteur en Psychologie au Bien Vieillir et Caroline Guffens, gérontologue au Bien Vieillir
------------	---------------------------------	------------------	---

PROVISOIRE

Siège Social : Rue Lucien Namèche 2 bis, 5000 Namur - Numéro d'entreprise 867249779- RPM Namur

Siège d'exploitation : Rue Pépin 29, 5000 Namur

Contact : lebienvieillir@skynet.be – www.lebienvieillir.be - 081/65.87.00

IBAN BE83 0682 5183 9915 BIC : GKCCBEBB



Critères d'accès

Le Bien Vieillir permet l'accès à la formation à tout professionnel désireux d'y participer, qu'il soit déjà actif dans le secteur des maisons de repos ou pas ou qu'il soit actif dans un autre secteur en lien avec l'accompagnement des personnes âgées.

Veillez noter toutefois que pour que votre fonction soit prise en charge par l'INAMI au sein des maisons de repos, vous devez posséder un des titres initiaux suivants:

- o infirmier ;
- o graduat ou baccalauréat ou licence ou master en kinésithérapie;
- o graduat ou baccalauréat ou licence ou master en logopédie;
- o graduat ou baccalauréat en ergothérapie;
- o graduat ou baccalauréat en thérapie du travail;
- o graduat ou baccalauréat en sciences de réadaptation
- o graduat ou baccalauréat en diététique;
- o graduat ou baccalauréat ou licence ou master en orthopédagogie;
- o graduat ou baccalauréat ou post-graduat ou master en psychomotricité;
- o licence ou master en psychologie;
- o graduat ou baccalauréat d'assistant en psychologie et assimilés;
- o graduat ou baccalauréat d'assistant social et assimilés;
- o "gradaaat of bachelor in de gezinswetenschappen";
- o licence ou master en gérontologie;
- o graduat ou baccalauréat d'éducateur.

D'après l'article 28ter, § 7, de l'AM du 6/11/2003, seuls peuvent être dispensés de la formation de 60 heures :

- les praticiens de l'art infirmier (bachelor ou équivalent) ayant le titre d'infirmier spécialisé en santé mentale
- les praticiens de l'art infirmier (bachelor ou équivalent) ayant le titre d'infirmier spécialisé en santé gériatrique
- une licence en gérontologie
- une licence en gériatrie
- un master en gériatrie
- une licence en gériatrie
- les bachelors na bachelor opleiding psychosociale gerontologie.

Pour les autres formations: il appartient au centre de formation d'évaluer si des dispenses particulières peuvent être accordées. Au Bien Vieillir, nous considérons que notre module est trop spécifique, ancré dans le terrain et que les journées sont trop imbriquées les unes dans les autres pour pouvoir en dispenser qui que ce soit. S'il est vrai que les thèmes (indiqués sur le certificat) sont larges, ils sont déclinés dans notre programme de manière très précise et concrète et se fondent sur une trame commune de méthode de résolution de problème. L'ensemble du module doit être suivi, aucune dispense particulière ne pourra être accordée.



Pédagogie

Les formateurs

Le Bien Vieillir déploie ses missions de formation grâce à une équipe de 11 formateurs à l'heure actuelle : une salariée et 10 indépendantes. Des nouvelles collaborations se profilent afin de renforcer encore notre offre tout en garantissant la continuité.

Différents formateurs se succèdent au cours de la formation. Certains sont des collaborateurs habituels du Bien Vieillir qui délivrent, dans le cadre de ce programme, des supports de formation créés par le Bien Vieillir. D'autres sont des experts invités spécialement pour ce module afin d'apporter leur expertise particulière.

Peu importe la nature de leurs relations avec le Bien Vieillir, les formateurs se connaissent et travaillent en partenariat. Ils cumulent tous une formation théorique importante dans leur domaine avec une expérience pratique dans l'accompagnement des personnes âgées en institution ou à domicile. Ils partagent tous l'approche nuancée et multifactorielle du vieillissement cognitif difficile portée par le Bien Vieillir.

La formation

Le déroulé des 10 journées est construit par Le Bien Vieillir, dans la continuité, avec une logique éprouvée et sans cesse améliorée au cours des précédents modules. Le choix des matières répond au prescrit légal et aux préoccupations actuelles sur le sujet.

La pédagogie

Les formations du Bien Vieillir soutiennent son objectif global d'amener un changement progressif de regard et de pratiques envers les personnes âgées et ceux qui les accompagnent. Nos formations veulent éviter d'étiqueter ou de mettre sur des routes toutes tracées. Scientifiquement, humainement et éthiquement fondées, elles regardent l'humain avant la « maladie » quelle qu'elle soit et les capacités avant les déficits.

Au Bien Vieillir, l'objectif de la formation est son transfert dans les pratiques et les thèmes de formation sont directement mis en lien avec le quotidien et les préoccupations des participants. Ce sont les exemples et les exercices qui permettent d'amener les concepts théoriques. Qu'ils soient de nature psychologique, gérontologique, éthique ou juridique, ils seront tous scientifiquement validés et rendus accessibles sous une forme adaptée au public présent. Nous essayons, à travers nos formations, d'apporter des réponses aux problèmes vécus par les professionnels tout en leur donnant de nouvelles pistes et clés de compréhension qui dépassent les idées reçues sur le vieillissement ; des clés qui questionnent l'histoire et le vécu, mon approche, ma communication, l'environnement, l'organisation ; des clés qui dépassent le fatalisme et fondent un accompagnement bienveillant.

L'enjeu du certificat est de pouvoir rapidement expérimenter sur le terrain les pistes d'actions qui ont émergé lors des échanges. Dès lors, des temps de réflexion, d'échange en groupe, de réappropriation



personnelle et de transfert des concepts vus au cours seront prévus. La formation aide les participants à construire des arguments pour aller vers les collègues de travail.

L'angle participatif au sein d'un petit groupe de maximum 15 à 16 participants est dès lors choisi. Des temps de réflexion et d'échanges en sous-groupes avec un retour au grand groupe seront prévus. De nombreux exercices et des supports vidéo allègent les journées, de même que des jeux de rôles proposés pour permettre de rapidement expérimenter sur le terrain les pistes d'actions ayant émergé lors des échanges. Dans le cadre de ce module en particulier, la petite taille du groupe, et la durée de la formation, 10 jours, permettent l'instauration de relations plus fortes entre les participants et les formateurs.

Les visites

Certifiant des référents en maison de repos, nous souhaitons que les participants, quelle que soit leur réalité professionnelle, découvrent les différentes réalités de ce secteur. Tous les participants seront dès lors amenés à visiter et à analyser un type de lieu de vie déterminé en début de module. Cette visite se déroule en dehors des 60 heures de formation. Elle fait l'objet d'un travail écrit et les connaissances acquises sont partagées lors des journées sur l'organisation du travail et l'aménagement du lieu de vie. Il s'agit d'une immersion qui demande au référent en formation de prendre une autre posture, non plus professionnelle mais de résident, avec des difficultés cognitives.

Certification et critères de réussite

L'obtention de l'attestation de participation au module du « certificat de personne de référence pour la démence » est liée à deux critères cumulatifs :

- L'assiduité à 100% des journées de formation. En effet, il s'agit d'une condition fixée par l'INAMI pour l'obtention du certificat. Dans le cas où une force majeure empêcherait un candidat de participer à une journée, celle-ci serait à suivre ultérieurement dans un autre module ou au sein du programme de formation général organisé par l'asbl Le Bien Vieillir.
- L'intégration des compétences et des connaissances par les participants. Cette intégration sera vérifiée et cotée à partir de deux sources :
 - o le travail individuel écrit
 - o et l'examen oral.



1. Le travail écrit

Il s'agit du retour individuel de visite du lieu attribué.

Globalement, il ne s'agit pas de rapporter les dires du référent de la maison ni la description des fascicules. En 5 pages maximum, il contiendra :

Description L'institution en général : et en particulier la manière dont les personnes vivant un vieillissement cognitif difficile sont accueillies et hébergées ; le fonctionnement, le quotidien des résidents. Très court, 2 pages max.

Ce qui m'a interpellé positivement dans ce que j'ai vu, ce qui est porteur de bien-être pour les résidents, pourquoi c'est positif -> une page au moins

Ce qui m'a interpellé négativement dans ce que j'ai vu, ce qui est dérangent pour les personnes au vieillissement cognitif difficile, problématique, en quoi c'est problématique, qu'est-ce qui vous fait dire que c'est problématique -> une page au moins

Transfert : ce que je peux en faire très concrètement, aujourd'hui, dans mon quotidien professionnel quel qu'il soit -> une page au moins

Seront cotés :

Connaissances La description permet à quelqu'un qui ne connaît pas l'institution de se la représenter et d'imaginer son fonctionnement spécifique à l'égard des personnes vivant un vieillissement cognitif difficile.

Aptitudes

Le participant a compris le rôle du référent et ses enjeux. Il se positionne comme référent, c'est-à-dire comme modèle et acteur de changement au sein de son institution. Il sait prendre de la hauteur pour analyser une situation, dépasser les descriptifs publicitaires.

La dimension éthique

Des valeurs respectueuses transparaissent à la lecture du travail.

A renvoyer par mail (enregistré sous vos nom et prénom TFE ref dem) et par courrier papier après le dernier cours. Il doit nous arriver pour jeudi 10/12.



2. L'examen oral

Une question générale de réflexion pêchée au hasard parmi un ensemble de questions et une question d'approfondissement, d'éclaircissement, etc. sur le travail écrit. Le 17 décembre.

La réponse à la question de réflexion doit montrer si le participant :

- A intégré les notions vues aux cours ;
- A intégré les valeurs défendues tout au long du module ;
- Est capable de prendre du recul sur un thème et de faire des liens ;
- Est capable de construire un avis ;
- Est capable d'exprimer oralement un avis.

Retour oral direct après l'examen

Remise des attestations de participation et éventuellement des attestations pour les congés éducation payés.

PROVISOIRE